

Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers Université de Poitiers

[#]

Informations pratiques

[Cours de français](#) [#cours]

[Titre de séjour](#) [#Titre]

[Budget](#) [#Budget]

[Couverture sociale](#) [#Couverture]

[Ouverture d'un compte bancaire](#) [#Banque]

COURS DE FRANÇAIS

Les cours de Français sont proposés, à **Poitiers**, par le Centre de Français Langue Etrangère (CFLE) dans les locaux de la Faculté des Lettres (avenue du Recteur Pineau - Bâtiment A - 2ème étage).

Se renseigner auprès du CFLE pour connaître les modalités des stages proposés, les tarifs et les dates des tests de placement. Pour suivre le stage proposé au mois de septembre, il est demandé de s'inscrire au préalable en utilisant la fiche de préparation linguistique, fournie par votre responsable ERASMUS-SOCRATES ou sur le [site internet du CFLE](http://cfle.univ-poitiers.fr) [http://cfle.univ-poitiers.fr].

Les frais de stage ou de cours de soutien sont soit à la charge de l'Université dont dépend l'étudiant, soit à la charge de l'étudiant lui-même. Pour cela, les étudiants désirant s'inscrire au stage sont priés de se renseigner auprès du responsable du programme européen dont ils dépendent.

Centre de Français Langue Étrangère - Université de Poitiers

95, avenue du recteur Pineau

86022 Poitiers CEDEX

FRANCE

Tél. : +33 (0) 5 49 45 32 94

Fax : +33 (0) 5 49 45 32 95

[site du CFLE](http://cfle.univ-poitiers.fr) [http://cfle.univ-poitiers.fr]

[/// Haut de page ///](#) [#Retour]

LE TITRE DE SÉJOUR

Les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne sont dispensés de l'obtention d'un titre de séjour pour étudier en France.

Première entrée en France pour les non européens

Des formalités d'enregistrement auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) doivent être effectuées dans les 3 mois suivant l'entrée en France afin de faire valider son visa long séjour (VLSTS). Le service des Relations Internationales de l'IRIAF vous aidera à constituer et enverra votre dossier lors de votre arrivée à Niort.

Dès réception de votre dossier, l'OFII vous convoquera pour passer une visite médicale et faire valider votre visa, lui donnant « valeur de titre de séjour ». Le jour du rendez-vous, il faudra régler une taxe de 58 euros.

Cette formalité est obligatoire et en l'absence d'enregistrement dans le délai de trois mois suivant l'arrivée en France, le titulaire du

visa sera considéré par les autorités françaises comme étant en situation irrégulière.

A t t e n t i o n

Les ressortissants algériens doivent contacter la préfecture dans les 3 mois suivant leur entrée en France. Ils ne sont pas concernés par la procédure VLSTS.

R e n o u v e l e r s o n t i t r e d e s é j o u r

Il est possible de rester en France après la date de fin de validité du visa, mais il est nécessaire de contacter la Préfecture de son lieu de résidence au moins 3 mois avant l'échéance de son visa. Le renouvellement du titre de séjour est conditionné par la progression du parcours d'étude et par les ressources financières (minimum 615 € par mois).

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

86 avenue du 8 mai 1945

86000 Poitiers

Tél : +33 (0)5 49 62 65 70

<http://www.ofii.fr>

Préfecture des Deux-Sèvres

Rue Duguesclin

BP 522

79099 NIORT Cedex

05 49 08 68 68 ou 05 49 08 67 00

[/// Haut de page ///](#) [#Retour]

LE BUDGET

Inscription à l'IRIAF : Licence 189,10 euros et Master 261,10 euros (tarif 2014/2015)

Sécurité sociale : 213 euros (tarif 2014/2015)

Mutuelle complémentaire : 60 à 639 euros selon la nature des risques santé couverts (tarif 2014/2015)

Logement : 150 à 350 euros par mois (dépôt de garantie en plus à prévoir) : [Voir "Se loger à Niort"](#) [<http://iriaf.univ-poitiers.fr/espace-etudiant/vie-etudiante/se-loger-a-niort/>]

Transport par bus : 11,20 euros par mois (tarif mensuel pour 2014/2015)

Taxe pour la carte de séjour : 58 euros

[/// Haut de page ///](#) [#Retour]

LA COUVERTURE SOCIALE

En France, l'adhésion à une couverture sociale de base est obligatoire. La couverture sociale se compose de deux parties :

Une couverture de base qui assure un remboursement des soins à 70%.

Une couverture complémentaire, appelée "mutuelle", qui complète les remboursements de base.

Etudiants de l'Union européenne

Pour les étudiants inscrits dans une université d'un Etat membre de l'Union européenne, la CEAM (Carte européenne d'assurance maladie) les dispense d'adhérer au régime de couverture sociale des étudiants français et leur permet d'être remboursés d'une grande partie des frais médicaux ou pharmaceutiques engagés en France. Pour éviter d'être confronté à des situations difficiles, il est recommandé de contracter une assurance complémentaire de mobilité.

Etudiants hors Union européenne

Les étudiants étrangers non-européens doivent cotiser au régime de sécurité sociale étudiante ou couverture maladie universelle depuis le 01/10/2000, même dans l'éventualité où ceux-ci viendraient avec une couverture sociale de leur pays.

L'adhésion auprès d'un organisme de la sécurité sociale étudiante (mutuelle étudiante) se fera lors de votre inscription administrative dans votre UFR de rattachement.

Les deux principales mutuelles étudiantes sont la LMDE et la SMECO. Ces organismes gèrent la part obligatoire et la part complémentaire de la sécurité sociale des étudiants.

Etudiants hors Union européenne de plus de 28 ans

Il faut prendre contact avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) qui déterminera le type de couverture sociale en fonction de la situation exacte de l'étudiant.

C P A M d e N I O R T
Parc d'activités de l'Ebaupin
1 rue de l'Angélique
7 9 0 4 1 N I O R T c e d e x 9
www.ameli.fr [<http://www.ameli.fr>]

Pour un meilleur remboursement, nous vous conseillons vivement d'adhérer à une mutuelle étudiante. En cas de maladie ou d'hospitalisation cette assurance complémentaire vous sera d'un précieux secours.

LMDE-Centre 601

ZI République
11 rue Victor Grignard
86000 POITIERS Cedex1043
www.lmde.com [<http://www.lmde.com>]

SMECO NIORT

13, rue Alsace lorraine
79 000 NIORT
www.smeco.fr [<http://www.smeco.fr>]

[/// Haut de page ///](#) [#Retour]

L'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE

L'ouverture d'un compte bancaire est nécessaire pour bénéficier d'une aide au logement. Vous devez fournir les photocopies des pièces justificatives suivantes :

Une photocopie de votre carte d'étudiant.

Un passeport (photocopie des pages sur lesquelles figurent l'identité, la validité, la date d'entrée et le visa).

Un justificatif de domicile en France (facture EDF,quittance de loyer...).

Une attestation (Erasmus ou autres programmes). Elle vous sera remise dès votre arrivée à la Direction des Relations Internationales.

Un Relevé d'Identité Bancaire ou IBAN de votre banque (facultatif mais utile pour éventuellement renvoyer des fonds).

[/// Haut de page ///](#) [#Retour]



Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr